



Bassin Loire-Bretagne
Bassin de la Vienne
Affluent de la Vienne
Longueur : 107 km
Bassin versant : 1025 km²
Source : BD CARTHAGE®

Le TAURION

Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

Le Taurion est concerné par les masses d'eau : « Le Taurion et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Lavaud-Gelade » (code européen FRGR1513), « Retenue de Lavaud-Gelade » (code européen FRGL035), « Le Taurion depuis la retenue de Lavaud-Gelade jusqu'à la confluence avec la Banize » (code européen FRGR0367b), « Le Taurion depuis la confluence de la Banize jusqu'à Thauron » (code européen FRGR0369), « Le Taurion depuis Thauron jusqu'au complexe de La Roche Talamie » (code européen FRGR0368a), « Complexe de La Roche Talamie » (code européen FRGL027), « La Taurion depuis le complexe de La Roche Talamie jusqu'au complexe de Saint Marc » (code européen FRGR0368c), « Complexe de Saint Marc » (code européen FRGL036), « La Vienne depuis la confluence du Taurion jusqu'au Palais-sur-Vienne » (code européen FRGR0359a).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques du Taurion sont mesurés aux stations hydrométriques du Monteil-au-Vicomte (Pont de Chatain, code L0201510), Pontarion (code L0231510) et Saint-Priest-Taurion (code L0321510) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*.

Qualité

Le Taurion a été affecté d'un objectif de qualité 1 A (qualité excellente) jusqu'à Bourganeuf où l'objectif devient 1 B (bonne qualité). Il est classé en deuxième catégorie piscicole en aval du pont de la Chassagne (RD 912) en Creuse (ainsi que le lac de Lavaud-Gelade) et dans tout son parcours en Haute-Vienne. Des études de qualité ont été réalisées par le SRAE Limousin, devenu DIREN Limousin sur le Taurion en 1984, 1987, 1991, 1992, 1993, 1995 et 1997.

Le point de mesure du RNB est à l'aval de Bourganeuf (Les Arces, code 77000).

Un point complémentaire au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Creuse est situé à l'amont de Pontarion (communes de Chavanat et Vidaillat, code 76400). Toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Creuse (14, avenue Pierre Leroux, BP 17, 23000 GUERET Cedex, tél 05.55.51.46.00).

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP¹) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, aux deux stations du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) du Taurion font état des situations suivantes :

- Le Taurion (amont) à Faux-la-Montagne connaît un état conforme en 1994, 1997 et référentiel en 1999 ;

¹ Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.

- Le Taurion (aval) à Saint-Hilaire-le-Château connaît un état perturbé en 1994, 1997 et sub-référentiel à perturbé en 1999.

Est considéré comme conforme quand le nombre d'espèces et leur abondance sont celles qu'autorisent les conditions physiques et chimiques du milieu (température maximale de l'eau, largeur, pente, teneur en calcium). Est considéré comme perturbé un état pour lequel l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (ONEMA Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
04076100	Amont général	RHP	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
04076400	Amont Pontarion	RCD	RCD
04076420	Amont Pontarion	RHP	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
04077200	Aval barrage de l'Étroit		DCE-RCS (contrôle de surveillance)

Réglementation

Au plan réglementaire, le Taurion est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs par décret du 1^{er} avril 1905 (à l'aval du ruisseau de Villeneuve) et par arrêtés du 2 janvier 1986 et du 27 avril 1995 (du ruisseau de Villeneuve à la confluence avec la Leyrenne) en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement. Toutefois, l'arrêté du 27 avril 1995 a retiré les deux espèces (truite fario et ombre commun) citées dans l'arrêté du 2 janvier 1986.

Atlas de zones inondables

Un atlas des zones inondables du Taurion entre Gentioux-Pigerolles et Saint-Martin-Sainte-Catherine (93.4 km) a été réalisé par SOGREAH en 2000. Un atlas complémentaire (de Saint-Laurent-les-Eglises à la confluence avec la Vienne) a été réalisé par BCEOM en 2004 ; il concerne une longueur de cours d'eau de 12,9 km.

Intérêt écologique et patrimonial

L'intérêt écologique du Taurion a été confirmé par le deuxième inventaire ZNIEFF qui a déterminé plusieurs zones : Vallée du Taurion (type II) dont une partie, Vallée du Taurion et affluents, a été proposée comme site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 (numéro SPN 7401146) ; Cf. *Rubrique Nature\Natura2000*. Cette zone de type II comprend plusieurs zones de type I (d'amont en aval) : Ruisseau de Pailler, Saulaies marécageuses du pont de Musat, Vallée du Taurion à l'aval du barrage de la Roche-Thalamy ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé pour la DIREN Limousin entre 2002 et 2005 un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du PNR Millevaches-en-Limousin et la partie limousine du PNR Périgord-Limousin.

Un certain nombre de zones inventoriés (liées ou non à la rivière) sont situées dans le bassin amont du Taurion.

La vallée du Taurion est concernée par les sites inscrits suivants (d'amont en aval) : Lac de Lavaud-Gelade (communes de Gentioux, Royère-de-Vassivière, Saint-Pierre-Bellevue, 24 décembre 1980), Rigole du Diable (commune de Le Monteil-au-Vicomte, Royère-de-Vassivière, Saint-Pierre-Bellevue, 8 novembre 1988), Chute du Poirier

(communes de Saint-Hilaire-le-Château, Soubrebost, 30 avril 1991), Gorges du Taurion (commune de Thauron, 23 février 1983), enfin, le Taurion longe le site inscrit du Château de Tourniol (commune de Saint-Priest-Taurion, 8 août 1944) ; *Cf. Rubrique Nature\Sites*.

Mise à jour : novembre 2008